

Retour sur...

La session du 4 février 2019

Lundi 4 février 2019, les conseillers départementaux se sont réunis pour examiner et adopter le budget primitif 2019. En préambule de la session, Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain, a rendu hommage à Jacques BOYON, Ministre, Député-Maire de Pont d'Ain et Président du Conseil Général de l'Ain, décédé le 15 janvier dernier. Il a rappelé son destin national aux côtés de Jacques CHIRAC, mais aussi son investissement au service du Département de l'Ain « qu'il a su façonner et qu'il a porté durant tant d'années ». Pour Jean DEGUERRY, Jacques BOYON était une « personnalité forte et attachante, guidée par l'intérêt général, à l'écoute de ses concitoyens, disponible et doté d'une capacité de travail très importante ».

Budget 2019 : adopté !

Un contexte inédit

Jean DEGUERRY a indiqué que ce budget s'inscrit dans un « **contexte inédit** » : « *J'ai entendu les revendications premières qui s'expriment à travers le mouvement des gilets jaunes, car elles sont le symptôme d'un sentiment de mal-être chez les plus précaires et celui d'un déclassement des classes moyennes, qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts et ont désormais peur de ne plus pouvoir vivre de leur travail. Ce message, nous l'entendons, nous le partageons et nous agissons pour ainsi éviter qu'une frange entière de la population se sente mise de côté* ».

Jean DEGUERRY a rappelé que **l'État continue d'imposer au Département de l'Ain de ne pas augmenter ses dépenses de plus de 1,2%**. « *Il est impensable que l'argent des contribuables aindinois servent à renflouer les caisses vides de l'État, incapable de ramener d'année en année un budget à l'équilibre. Pour suivre la feuille de route affirmée dans notre programme électoral, nous ne toucherons pas à la fiscalité des habitants de l'Ain. Zéro hausse d'impôt depuis 2015 et ce jusqu'à la fin de ce mandat, voilà un impératif que nous tenons au service des aindinoises et aindinois* ».

Le budget primitif 2019 en 10 chiffres

• 959,68 € par habitant

Le Département prévoit un budget de 622,266 millions d'euros, soit + 1,16% par rapport au Budget 2018. Cela correspond à une enveloppe d'un peu moins de 1000 € par Aindinois. Au sein de ce budget, 499,072 M€ sont réservés au fonctionnement et 123,194 M€ à l'investissement.

• 0 € de hausse d'impôt

Les impôts locaux n'ont pas augmenté depuis l'arrivée de l'actuelle majorité en 2015, et n'augmenteront pas jusqu'à la fin du mandat en 2020.

La majorité départementale a décidé de laisser inchangé le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), à 13,97 %, et ceci pour la 4^e année consécutive.

• Emprunt en baisse de 7 M€

L'inscription d'emprunt s'établit à 47,45 M€, soit en baisse de 7 M€.

Les ratios financiers du Département s'améliorent grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui se poursuit (la hausse de la masse salariale est maîtrisée à 1 %) et au fort dynamisme des droits de mutation-DMTO (100 M€) qui permettent d'augmenter les recettes réelles de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement est en augmentation de 10 M€.

• 240,937 M€ pour les dépenses de solidarités

Cela représente 48% des dépenses réelles de fonctionnement.

Parmi ses dépenses, 108,805 M€ sont réservées pour les allocations individuelles de solidarité (AIS) : Allocation personnalisée d'Autonomie - APA, Prestation Compensation au Handicap - PCH, Revenu de Solidarité Active - RSA.

« Collectivité des solidarités humaines et territoriales, le Département de l'Ain confirme en 2019 pleinement ce rôle de proximité, si primordial et nécessaire ».

Jean Deguerry, Président du Département

• 39 M€ en investissement pour les infrastructures routières

2019 verra l'achèvement de la Rocade Sud-Est à Bourg-en-Bresse, le démarrage des travaux pour le nouveau Pont de Fleurville ou encore la réalisation des études pour le carrefour Porte-de-France, dans le Pays de Gex.

« Le budget 2019 marque notre volonté de continuer à investir sur les territoires. Les infrastructures routières formeront cette année encore notre 1^{er} budget d'investissement ».

Jean Deguerry, Président du Département

• 19 M€ pour les collèges

Le Plan Collèges continue son déploiement avec le chantier du collège Louis Dumont de Bellegarde, les travaux dans les demi-pensions des collèges de Bagé-la-Ville, Jassans-Riottier, Poncin, Oyonnax...

Le dispositif « chèque jeunes » est reconduit pour 280 000 €.

• 33,14 M€ pour le SDIS

La contribution départementale est maintenue avec une enveloppe complémentaire de 6,1 M€ d'investissements pour le casernement et l'aide à l'acquisition de véhicules/matériel.

• 16,6 M€ consacrés à l'aide aux communes

Le Département renouvelle ses engagements financiers en matière de politique de l'eau, d'agricul-

ture, de tourisme, d'aménagement et de développement du territoire.

• 3 M€ chaque année pendant 10 ans au SIEA

Le Département continue de soutenir le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire.

« Par notre subvention, nous exprimons là, notre soutien et notre adhésion à un projet collectif qui consiste à disposer partout dans l'Ain, d'un réseau de Très Haut-Débit de qualité, en ville comme en milieu rural ».

Jean Deguerry, Président du Département

• Plus de 60 Millions d'€ de CFG

Répartie sur les deux enveloppes, l'une communale, l'autre départementale, la Compensation financière genevoise (CFG) viendra en 2019 accompagner des projets toujours plus structurants et en direction des territoires véritablement concernés par le fait frontalier.

« La CFG doit être un accélérateur de projets et non un droit de tirage où l'on viendrait se servir pour boucler un budget ».

Jean Deguerry, Président du Département

Au fil de la session...

• Saveurs de l'Ain / Origin'Ain : quelle complémentarité ?

Clotilde FOURNIER, conseillère départementale du canton d'Attignat, a interpellé le Président sur la complémentarité des labels « Saveurs de l'Ain » et « Origin'Ain ».

Jean DEGUERRY a rappelé que depuis 2015, le Département œuvre tous les jours pour renforcer l'unité, la notoriété et l'attractivité de l'Ain. *« Origin'Ain et Saveurs de l'Ain sont des contributions à cette stratégie : le label Saveurs de l'Ain est ciblé sur le patrimoine gastronomique. Quant à Origin'Ain, il se veut une ambition plus large, qui vise à promouvoir l'ensemble de notre patrimoine économique, industriel, commercial et artisanal ».*

• Retour sur... Ain'formations Orientation

Nathalie BARDE, conseillère départementale du canton de Trévoux, a souhaité connaître le bilan de la fréquentation du Salon Ain'formations Orientation qui s'est achevé à ce week-end à Bourg-en-Bresse. Nouveau nom, nouveau concept, nouvelles dates, nouveaux exposants... Le salon de l'orientation organisé par le Département de l'Ain, en partenariat avec les chambres consulaires, l'Inspection académique et le Centre d'information et d'Orientation, a connu cette année une belle réussite. Jean DEGUERRY a précisé que l'événement avait rassemblé **12 400 visiteurs contre 9 000 l'année dernière.**

Contribution du Département de l'Ain au Grand débat national

A l'occasion de la session plénière le 4 février 2019, l'Assemblée départementale a adopté une motion destinée à faire connaître sa position quant à l'organisation territoriale de la République.

Celle-ci porte sur 5 points essentiels :

• **l'attachement à l'organisation décentralisée de la République** et au respect de l'autonomie politique, administrative et fiscale des collectivités territoriales,

• la demande d'un Acte IV de la décentralisation pour assurer un **partenariat équilibré entre l'État central et les collectivités**, qui garantisse une meilleure prise en considération des spécificités des territoires,

- la création d'une **entité commune "Territoires Unis"** pour porter les projets et intérêts de l'ensemble des collectivités territoriales,
- le **renforcement des compétences du Département**, collectivité d'équilibre et de proximité, essentielles pour la cohésion de la République,
- le rappel des efforts consentis par le Département et les **nombreuses mesures afin de défendre le pouvoir d'achat des Aindinoises et des Aindinois.**

→ **Mention complète jointe ci-dessous**

Les interventions des élus lors de la session du 4 février peuvent être visionnées sur notre chaîne YouTube

CONTACT PRESSE :

Conseil départemental de l'Ain - Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand Tél. 04 74 22 98 33 celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr

SESSION DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN - LUNDI 4 FEVRIER 2019

Motion n° AD2019-01/7.0001 relative à la CONTRIBUTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN AU GRAND DEBAT NATIONAL

Préambule

Face à la crise des Gilets Jaunes et dans le cadre du Grand Débat national ouvert par le Président de la République et le Gouvernement,

En complément des contributions citoyennes, des cahiers de doléances, des réunions organisées à l'échelon municipal qui doivent permettre d'aborder tous les sujets de préoccupation quotidienne de nos concitoyens,

Les élus du Conseil Départemental de l'Ain veulent apporter leur contribution, ciblée sur l'organisation territoriale de la République et l'indispensable refondation de la relation entre l'Etat central et les collectivités territoriales, gage d'un exercice renouvelé de la démocratie.

Ils veulent également souligner l'importance spécifique du rôle du Conseil Départemental et conforter son rôle dans les solidarités humaines et territoriales.

Réunis en session plénière le 4 février 2019, ils ont adopté la motion suivante.

« I./ Nous, élus départementaux de l'Ain, réaffirmons notre profond attachement :

- Au respect des libertés locales et de l'article 1 de la Constitution qui dispose que la République est organisée de façon décentralisée,
- Au respect des collectivités et des élus de la République démocratiquement élus, socles essentiels de la cohésion sociale et du pacte républicain,
- Au respect de l'autonomie politique, administrative et fiscale des collectivités territoriales,
- Au respect des engagements contractuels pris par l'Etat et à la juste compensation des dépenses et politiques conduites pour son compte par les collectivités,

- Au respect du rôle spécifique du Conseil Départemental comme garant essentiel des solidarités humaines, générationnelles et territoriales de proximité.

ADOpte A L'UNANIMITE

II./ Nous, élus départementaux de l'Ain, demandons ainsi solennellement au Président de la République et au Gouvernement :

- Le vote par le Parlement d'un Acte IV de la décentralisation qui garantisse et organise :
 - Un partenariat équilibré entre l'Etat central et les collectivités territoriales, fondé sur la confiance, le respect des engagements mutuels et un réel partage des compétences de chacun,
 - Une meilleure répartition des compétences entre les collectivités, ainsi que la révision de la loi NOTRe telle que proposée notamment par le Sénat,
 - Une meilleure allocation et répartition des moyens entre les métropoles, les villes, les communes, les villages et les bourgs pour permettre un développement équilibré du pays, corriger les fractures territoriales et engager la France sur les voies d'un nouveau modèle de développement agricole, de la réindustrialisation, de la révolution numérique et d'une transition énergétique justement répartie entre tous,
 - La capacité des collectivités à pouvoir mutualiser leurs compétences au-delà des frontières administratives,
 - La meilleure prise en considération des spécificités des territoires, la possibilité d'innover et d'expérimenter localement pour adapter la loi aux réalités et aux spécificités territoriales ou en voter de nouvelles et spécifiques,
 - La garantie de l'indépendance financière des collectivités et la proscription de tout projet de réforme de la fiscalité locale qui priverait les collectivités de leur levier fiscal ou qui privilégierait un système de dotation de compensation pénalisant à très court terme,
 - La profonde révision de la contractualisation financière entre l'Etat et les principales collectivités territoriales qui devrait reposer sur :
 - la prise en compte de l'évolution des dépenses assumées pour le compte de l'Etat,
 - la prise en compte des efforts de gestion consentis depuis le début du mandat de la collectivité en cours,
 - la prise en compte des spécificités des collectivités concernées (notamment la croissance démographique)
 - l'engagement de l'Etat à respecter de strictes contraintes financières et budgétaires pour lui-même,

- le respect des engagements pris contractuellement par l'Etat, notamment ceux inscrits dans les CPER,
- la révision profonde de l'organisation de l'Etat afin de diminuer drastiquement l'administration centrale parisienne au profit d'une réallocation des moyens et des ressources dans les services déconcentrés et territoriaux de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III. / Nous, élus départementaux de l'Ain, demandons la révision de la loi sur le cumul des mandats pour permettre de maintenir un ancrage local et l'exercice d'un mandat national afin de conserver ainsi un lien essentiel entre la représentation nationale et la représentation des territoires au sein du Parlement, tout en maintenant le plafonnement des indemnités.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Moins 3 abstentions :

Mme Mireille LOUIS,

MM. Christophe GREFFET et Guy LARMANJAT

IV. / Nous, élus départementaux de l'Ain, demandons que vive l'esprit de « l'appel de Marseille » et que les projets et propositions des collectivités territoriales soient portés et défendus conjointement par l'AMF, l'ADF et Régions de France, au sein de « Territoires Unis ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

V. / Nous, élus départementaux de l'Ain, attachés à la spécificité du rôle du Conseil Départemental dans l'organisation territoriale française - collectivité d'équilibre et de proximité au sein des grandes Régions et porteuse de compétences essentielles pour la cohésion de la République - demandons le renforcement de ses compétences pour répondre au plus près des attentes et besoins de nos concitoyens, en termes de considération, de proximité, de services et d'écoute.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VI. / Une majorité des élus du Département de l'Ain tiennent, eux, à rappeler qu'ils ont garanti et mis en oeuvre plusieurs mesures fortes pour la durée de leur mandat, afin de défendre le pouvoir d'achat des Aindinoises et des Aindinois, à savoir :

- la non augmentation des impôts prélevés par le Département,
- la gratuité du transport scolaire,
- la mise en place d'un chéquier jeune pour les collégiens,

Ils tiennent à souligner également :

- qu'ont été réalisés 18 M€ d'économies dans le fonctionnement de la collectivité depuis 2015, malgré une baisse de 52 M€ de dotation de l'Etat durant la même période,

- qu'ont été maintenus les aides territoriales et les fonds de concours pour les communes et les EPCI à hauteur de 16 M€ par an pour favoriser les investissements structurants et de proximité dans toutes les collectivités du Département,

- qu'a été mis en place une brigade anti-fraude au RSA qui permet 1 M€ d'économies par an, réinvestis pour moitié dans les dispositifs d'insertion.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Moins 3 abstentions :
Mme Mireille LOUIS,
MM. Christophe GREFFET et Guy LARMANJAT